

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 8 février 1878](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 8 février 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 février 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Séblin, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin soutient la demande formulée par Ermantine Ollivier, dévouée à sa sœur Grimonie Ollivier, et par Eugène Blondel, dévoué à Ermantine Ollivier.

NotesDestinataire : Charles Séblin est préfet de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Mots-clés

[Œuvres de bienfaisance](#)

Personnes citées

- [Blondel, Eugène](#)
- [Ollivier, Ermantine](#)
- [Ollivier, Grimonie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (129v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quir le 8 février 78

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre une demande en faveur de la nommée Eméranthe Olivier pour le dévouement qu'elle apporte aux soins de sa sœur Grimonie Olivier.

Je puis affirmer personnellement que les faits relatés dans cette demande sont de notoriété publique, et qu'ils méritent certainement toute l'attention de l'administration.

Le dévouement avec lequel le nommé Eugène Blondel seconde la nommée Eméranthe Olivier est tout aussi bien établi, et mérite également d'être encouragé.

J'ai l'espoir, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien donner à cette demande la suite qu'elle comporte, et je vous prie d'agréer l'assurance de mon entière considération.

